Italie : Un billet d'avion et 200 euros, c'est le coût de chaque "rapatrié volontaire"

25/08/2011 à 1h57

Seul les immigrés ayant débarqué en Italie depuis le 1er janvier 2011 pourront bénéficier de cette prime. C'est l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) qui prendra en charge la gestion des voyages de retour. Environ 600 personnes sont concernées par cette mesure, mais ce sera la dernière fois.

Un billet d'avion aller-simple et 2 billets de cent euros en poche. Voilà la dot promise à ceux qui décide de retourner à la maison. C'est le rapatriement volontaire dont ne peuvent bénéficier que les immigrés débarqués depuis le 1er janvier 2011.

[…]

La Repubblica